



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2024
---	--

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GRANGE Guillaume, GOUTAGNY Pascal, GUYOT Jean-François, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : Néant

Absents ayant donné pouvoir : DECHAUMET Elodie à ROCHE Nathalie, PARAN DOUSSET Barbara à BABOT Billy, PROUVOST Nicolas à PHILIBERT Pascal, THIZY Huguette à GANDILHON Michel,

Secrétaire : SICARD Nadine

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2024 est validé.

Urbanisme :

- PC accordé à M. HERVET Guillaume pour la construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque, 90 chemin de Saint-Galmier ;
- DP accordée à Mme PARAN DOUSSET Barbara pour la réhabilitation et l'aménagement d'un garage, 14 rue des Acacias ;
- DP accordée à M. GAUCHER Jérôme pour la construction d'une pièce habitable, 489 rue Fontanésium ;
- Permis de démolir accordé à M. GAUCHER Jérôme pour la démolition d'une partie du bâti, 489 rue Fontanésium ;
- DP accordée à la société TOTEM France pour le remplacement d'une antenne chemin des Sept-Pins, en cours d'instruction ;
- DP accordée à M. GERIN Jacques pour la réfection de la toiture, 7 impasse du Couvent

- Dépôt d'un PC par M. BRUYAS Bernard pour la construction d'un hangar agricole 248 chemin des Alouettes, en cours d'instruction ;
- DP accordée à M. THUGNIOT Frédéric pour la réfection de la toiture, 5 impasse du Couvent ;
- DP accordée à la société FREE ENERGIE représentant M. TARDY Grégory pour l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition, 1 place du Levant

Rencontres entre le 6 septembre et le 4 octobre 2024 :

- Réunion semestrielle pôle de proximité de SEM le point des travaux en cours et à venir et de l'utilisation de « l'enveloppe voirie pour 2025 ». Décalage des travaux Rue du Sépulcre au printemps.
- 4 réunions de chantier du bâtiment école, dojo, périscolaire, local technique : Planning tenu, maçonnerie bien avancée. Quelques soucis avec le désamiantage. Nouvelle « consultation » du façadier, car l'attributaire du marché a renoncé.
- 5 entretiens d'embauche en remplacement de Philippe Michon au service entretien. Embauche de Noah Bouchut depuis le 23/09 et Maxime Dumas à partir du 07/10. Bonne intégration de Geneviève Notin pour le remplacement pendant l'arrêt maladie de Maryline Hernandez en tant qu'agent d'entretien et animatrice du périscolaire.
- Premier conseil municipal des enfants de la saison 2024-2025 : accueil par Michel Gandilhon, Maire, et discussion des idées de projet.
- Bureau des maires de SEM.
- 2 réunions de la Commission aménagement : - Tables et bancs à rénover, panneaux pour les sentiers. Rencontre de M Beal (FFR) pour le topoguide de Saint Etienne Métropole. Départs des parcours à la Maison du Plâtre. SEM financera l'un des panneaux des parcours. Validation des textes à faire.
 - Réunion avec le groupe des décorations de Noël (parvis de la Mairie, rue des Acacias, rue Fontanésium. Sapin devant la mairie, guirlandes solaires. Participation des enfants du périscolaire (dessins, ...).
- RDV téléphonique avec l'académie sur le projet « notre école faisons la ensemble ». Taux de subvention proportionnel au degré d'innovation du projet. Le Projet porte sur une durée de 4 ans.
- Entreprise Font TP pour les accotements du chemin de la Colombine : élargissement réalisé.
- Préparation de la foire du 11 novembre 2024 : Accord de SEM pour pouvoir utiliser gracieusement le château (grange sans chauffage et cave voutée). La soupe aux choux se fera au château.
- SEM commission cohésion territoriale : PADD, échange sur solarisation des bâtiments
- SEM commission voirie : Déploiement des bornes électriques de recharge de véhicules, cartographie des routes métropolitaines pour en faire le diagnostic, répartition des amendes de police.

- Commission info, préparation feuille info d'octobre
- Rencontre à Fontanès entre la LPO, des élus et des entreprises du territoire métropolitain ayant un « refuge LPO » : présentation des refuges et idées d'aménagement, présentation par Marie Hélène Chillet du refuge de Fontanès.
- Commission enfance/jeunesse : échange sur les effectifs de la cantine, importants certains jours et nécessitant davantage de personnes pour encadrer. Difficultés avec les enfants non-inscrits en temps et en heure. Point sur la rentrée scolaire.
- La SMACL, assureur de la commune pour faire le point sur les contrats.
- SEM commission eau, assainissement et rivières
- CA du RPE, relai « petite enfance » : Point sur le nouveau contrat RPE renouvelé jusqu'en 2028. Discussion sur les RPE qui ont la mission de guichet unique sur la petite enfance.
- AG de l'ADMR : bilan financier et moral de l'association. Echange sur l'habitat inclusif où l'ADMR intervient.
- Randonnée des Crêts : environ 300 participants
- Inauguration à La Gimond : mise à l'honneur des anciens conseillers municipaux sur les derniers projets de la commune.
- SEM commission cohésion sociale : semaines d'information sur la santé mentale du 7 au 20 octobre 2024.
- SEM commission mobilité
- SEM régie assainissement.
- SIEL rencontre annuelle sur la maintenance des éclairages publics. Facture divisée par 2, puissance passée de 12.6 à 5.3 kVA. Energie passée en 5 ans de 25800 à 7000 kWh. Décision de déplacer le candélabre devant l'école. Projet de renouveler 2 armoires pour l'éclairage sectorisé par horloges connectées.
- Réunion des adjoints et CMD pour préparation du conseil municipal.
- Cabinet d'architecte et conseil juridique pour le désistement du façadier du projet école, dojo, périscolaire, local technique.
- Inauguration à Marcenod de la salle communale.
- CA de la MJC : point sur les effectifs stables. 1 candidat pour animer le LARJ entre les 4 communes Grammond, Marcenod, Saint-Christo et Fontanès. Formation à prévoir (BAFD). Projet de renouvellement du bureau.
- SEM commission déchets : nouvelles modalités d'accessibilité aux déchèteries. A partir di 02/06/2025, la fréquence de ramassage des ordures ménagères et poubelles jaunes sera modifiée.
- Pole de proximité de SEM pour les détails de l'aménagement de la rue du sépulcre en mars / avril 2025.
- Réunion de chantier enfouissement de réseaux de Roche Pacard : goudronnage jusqu'à l'entrée de Maurice Laval, + bicouche sur tout le reste. En 2025, démontage des poteaux.
- Service foncier de SEM, pour tous les échanges, achats et ventes de terrains qui traient depuis 2018 !!! Rue des Alpes (propriété Relave), Cadran Solaire Jean-François Guyot, parcelle en pointe entre le chemin des Sept Pins et la rue du Sépulcre (Michel

Gandilhon), entrée de la MAM, riverains du bassin du Rio, chemin privé au Fulchiron (Bertrand Gilibert)

- Signature du marché de performance pour la construction et la maintenance de la nouvelle piscine intercommunale, située à Sorbiers : c'est parti !
- AG de l'Association des Parents d'Elèves : Remerciements pour la subvention versée par la commune et le financement du transport pour la piscine.

ORDRE DU JOUR :

1- Convention relative à l'adhésion des services secrétaires de mairie itinérants, intérim, portage salarial du CDG42

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion :

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- A la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3 500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)
- A la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...)

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du portage salarial.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - Décide d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaires de mairie itinérant / portage salarial / intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire.

ARTICLE 2 - Autorise M. le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaires de mairie itinérant / portage salarial / intérim et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2024-055 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

2- Mise en place d'une solution de cybersécurité par le Département de la Loire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa politique numérique « Loire Connect », le Département de la Loire propose une **solution de cybersécurité** afin de protéger les communes des cyberattaques.

En effet, le Département est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales » qui nous permet de pouvoir déployer et généraliser la solution Detoxio de Serenicity auprès des communes ligériennes par l'intermédiaire d'une convention de partenariat pour **une mise à disposition gratuite de cette solution pour une durée de trois ans.**

Ce dispositif consiste à l'installation d'un boîtier qui permet de stopper et de mesurer les cyberattaques en temps réel.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place d'une solution de cybersécurité
- Autorise M. le Maire à signer tout document concernant la mise en place de cette solution de cybersécurité

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2024-056 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h35

Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision

concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

20 septembre 2024 - fourniture et pose d'une chaudière gaz à condensation dans l'appartement lié au commerce de la boulangerie pour un montant de 2 728,00 € HT

24 septembre 2024 - travaux d'élargissement du chemin de la Colombine pour un montant de 1 149,03 € HT

2 octobre 2024 - étude, conception, fabrication et pose de panneaux en mousse phonique pour la réfection de la MDP pour un montant de 8 913,40 € HT

3 octobre 2024 - réfection des différents escaliers du village pour un montant de 12 389,40 € HT

3 octobre 2024 - plantation d'arbres le long de la RM3 : commande de tuteurs pour un montant de 240 € HT